

Formation OCQM-CM8000 - Officier Chef de Quart Machine et de Chef Mécanicien 8000kW de l'École Nationale Supérieure Maritime Recrutement en 3^{ème} année de formation initiale

*Sélection sur titre pour les titulaires du BTS Maritime Maintenance des Systèmes Electro-Navals
(MASEN)*

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures : 24/03/2025

Clôture des candidatures : **30/05/2025 (23h59 – heure de Paris)**

Information admissibilité : 16/06/2025

Date de résultats : 08/07/2025

Lieu de la formation : Saint Malo

Début de la formation en cas d'admission : 02 septembre 2025

Fin de la formation : 19 juin 2026

Frais de scolarité 2025-2026 : 1600€ UE – 8000€ hors UE

Les candidats ont jusqu'au 10 juin 2025 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, les dossiers seront étudiés en commission.

Condition requise pour candidater :

- Être en dernière année de formation du BTSM MASEN
OU
- Être en possession du diplôme de technicien supérieur maritime spécialité « maintenance des systèmes électro-navals

Sélection :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier
- Un entretien pour les candidats admissibles

1. Modalités de candidature

a) Inscription

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

www.supmaritime.fr

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) Aptitude médicale

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

2. Constitution du dossier de candidature

1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier
 - ⇒ Règlement frais de dossier
 - Soit par paiement en ligne
 - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
3. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
4. Document attestant de l'aptitude médicale à la profession de marin, en cours de validité
5. Lettre de motivation*
6. Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
7. Certificat de qualification avancée de lutte contre l'incendie (CQALI)
8. Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)
9. Enseignement médical de niveau 2 (MED2)
10. Attestation de formation de base pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF (Base IGF)
11. Formation de base à la haute tension (base HT)
12. Formation avancée à la haute tension (HT avancée)
13. Formation navire à passagers

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- MED_NOM DU CANDIDAT (attestation aptitude médicale)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- CFBS_NOM DU CANDIDAT (certificat CFBS)
- CQALI_NOM DU CANDIDAT (certificat CQALI)
- CAEERS_NOM DU CANDIDAT (certificat CAEERS)
- MED2_NOM DU CANDIDAT (certificat Médical 2)
- ...
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

Page 2 sur 3

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

3. Déroulement des entretiens

Les candidats admissibles recevront une convocation dématérialisée à partir du 16/06/2025, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Les autres candidats seront informés de leur non-admissibilité au plus tard le 16/06/2025.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 08/07/2025.

Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.

Contact : bef.saintmalo@supmaritime.fr

4. Information

Les bourses d'études sont attribuées selon les critères fixés par l'arrêté du 24 juin 2013 (journal officiel de la république française du 3 juillet 2013).

Le dossier est à télécharger et à adresser à :

SERVICE SOCIAL MARITIME – SAINT MALO

Délégation Mer et Littoral – Bâtiment Infinity

3 rue du Bois Herveau

35400 SAINT MALO

Tél : 02.90.57.40.90

stmalo@ssm-mer.fr

Lien de téléchargement : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15065.do

La date limite de dépôt de dossier est fixée au **vendredi 30 mai 2025**.